

Procédure de certification FSC® et/ou PEFC™ COC

Dans le cadre de la certification FSC et/ou PEFC de la chaîne de contrôle (COC) par GFA Certification, une évaluation indépendante de votre entreprise est réalisée sur la base des normes FSC et/ou PEFC applicables. Après avoir obtenu la certification, vous êtes autorisé à étiqueter et à vendre les produits fabriqués selon les exigences du système en tant que certifiés FSC ou PEFC.

1 PRIMO-INFORMATION

- Les entreprises s'informent sur les exigences COC (FSC et/ou PEFC)
- Questionnaire rempli via « Demander une offre » sur www.gfa-cert.com
- Demande d'informations complémentaires par GFA (si nécessaire)
- Évaluation des informations par GFA

2 OFFRE ET COMMANDE

- Préparation d'une offre sans engagement par GFA
- Clarification des questions ouvertes si nécessaire
- Passation de la commande par l'entreprise

3 MISE EN ŒUVRE DANS L'ENTREPRISE

Mise en œuvre des exigences COC par l'entreprise, telles que

- Définition des processus nécessaires
- Désignation du personnel responsable
- Élaboration d'un manuel / de procédures documentées
- Formation des employés
- Élaboration de modèles de documents

4 AUDIT PRINCIPAL

Évaluation du système COC par l'auditeur de la GFA

- Examen des procédures documentées
- Inspection sur place de l'entreprise
- Entretien avec la direction
- Entretiens avec les employés responsables
- Préparation du rapport d'audit par l'auditeur
- Correction des non-conformités identifiées par l'entreprise
- Décision de certification par GFA

5 CERTIFICAT

- Délivrance et envoi du certificat
- Enregistrement du certificat

6 AUDIT DE SURVEILLANCE ANNUEL

- Évaluation annuelle par un auditeur
- Preuves fournies par l'entreprise
- Décision de certification par la GFA

7 AUDIT DE RECERTIFICATION

- A lieu quelques semaines avant l'expiration du certificat (5 ans)
- Nouveau contrat de certification conclu
- Nouvel audit menée par GFA

VOTRE INTERLOCUTEUR DIRECT

Torge Petersen

Téléphone +49 40 52 47 431 150

t.petersen@gfa-cert.com